

Un petit quartier écologique

UN QUARTIER : il marquera la continuité du village par sa structure bâtie (principe d'alignements, harmonie des volumes), la réalisation de continuités piétonnes et d'espaces publics très végétalisés.

CONVIVAL, CALME : ce secteur ne sera pas amené à se développer d'avantage. La priorité est donnée aux déplacements « doux ». Le choix de la voiture canalisée confortera ce calme, ainsi que la sécurité pour les déplacements piétons. Une petite cour intérieure ombragée sera exclusivement piétonne.

DECLINANT DES PRINCIPES DE QUALITE PAYSAGERE ARCHITECTURALE ET ENVIRONNEMENTALE : l'objectif est de décliner une démarche écologique, en permettant l'implantation d'une architecture bioclimatique, économe en énergie; des choix qualitatifs ont été réalisés concernant les matériaux utilisés, les végétaux, la limitation des surfaces imperméabilisées, les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (le POS et le règlement du lotissement l'encouragent)



Quelques photos du site et de son environnement



Photo : Syndicat Mixte Sud Grésivaudan

LES ATOUTS DU SITE ET DE NOTRE COMMUNE

Situé dans le centre mais au calme.

Équipements sur la commune : nouveau groupe scolaire, situé à proximité (200 m à pied)

Proximité de Vinay : équipements (hôpital, collège..) échangeur autoroutier et gare SNCF (moins de 10 minutes en voiture). Gare TGV à 40 min et aéroport à 25 min.

Proximité des centres urbains, de Grenoble, Voiron, St-Marcellin, Romans, Valence.

Nb de lots : 10

Superficies : entre 323 et 612 m²

4 Lots avec obligation de construire en limite.

Lots vendus équipés et clôturés : eau potable, eaux pluviales (noues), assainissement collectif

Stationnement : 20 places dont une PMR et 8 places sous un abri collectif.

Les aménagements d'accompagnement :

Les abords du futur quartier seront valorisés par un certain nombre d'aménagements complémentaires :

- aménagement de l'Allée de la chapelle, avec l'objectif de redonner la priorité au piéton et lui donner un caractère de promenade

- aménagement du jardin de Bon Rencontre (jardin pédagogique)

- création d'un futur espace vert au sud du lotissement (des jardins familiaux sont envisagés...)

Les + du projet :

- Un site de qualité, à proximité immédiate du centre-bourg et des équipements scolaires
- Un lotissement alternatif, différent et plus écologique

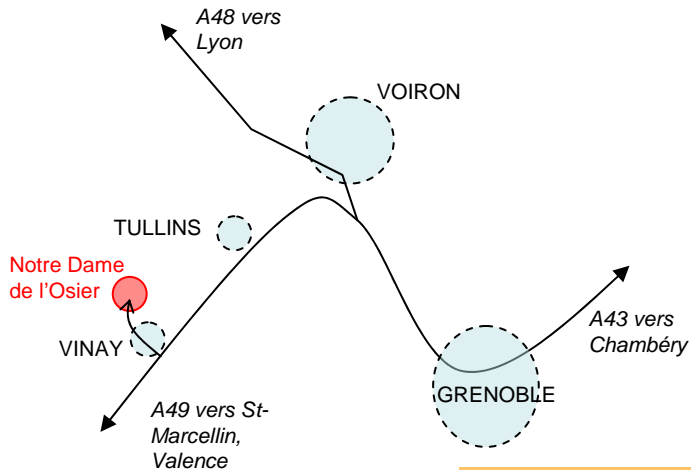
Des aménagement et espaces communs, réalisés et entretenus par la commune :

- Des espaces publics de qualité et végétalisés
- Des espaces piétons et de jeux sécurisés
- 2 places de stationnement par logement, réalisés hors parcelle privée (hormis 2 lots)
- Les clôtures et les limites des espaces privés / publics réalisées (haies, murets, espaces verts)

Une aide technique dans la conception de votre projet :

- Un conseil architectural et paysager est mis en place par la commune

Une aide financière est possible par le biais du Pass Foncier *.



Lotissement communal de Bon Rencontre



Photo : Syndicat Mixte Sud Grésivaudan

Commune de Notre Dame de l'Osier (38)

Notre Dame de l'Osier est une commune de 500 habitants, située dans le canton de Vinay, dans le Pays du Sud Grésivaudan. Elle bénéficie d'un cadre rural préservé, avec tout le niveau d'équipement attendu.

Elle se distingue par le caractère et la situation particulière de son centre bourg qui surplombe la vallée de l'Isère.

Située au cœur du pays de la Noix, marqué par une identité très forte du territoire. Bien desservie, à proximité de centres urbains.

La commune réalise un petit éco-quartier à son échelle, en plein coeur de son centre-village.

10 lots sont proposés à la construction, avec le dispositif du Pass Foncier.

Accéder à un logement écologique et accessible, c'est ce que nous vous proposons.

Ce document vous présente le concept et le projet.

Venez en mairie pour découvrir le site et en savoir plus.

L'idée de vivre dans un centre village autrement.....



CONTACT

Alex BRICHET-BILLET, maire

Mairie –tél : 04.76.36.61.77

Mail : ndomairie@wanadoo.fr

Site : Notre Dame de l'Osier sur le

portail : www.sud-gresivaudan.org

* le Pass Foncier.

Dispositif réservé aux primo-accédants sous certaines conditions.

Parmi les avantages : un prêt à taux zéro doublé en 2009, et une TVA sur la construction à 5.5%. Auquel s'ajoute une prime de la commune.

+ d'infos en mairie.